

Année académique 2025 - 2026

Département Arts, Business et Communication

# Bachelier : assistant de direction option : langues et gestion

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél: +32 (0) 65 40 41 44 Fax: +32 (0) 65 40 41 54 Mail: eco.mons@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| UE AD333 Compléments de droit                              |   |                             |             |  |  |  |  |
|--|---|-----------------------------|-------------|--|--|--|--|
| Ancien Code  | ECAD3B33AD333   | Caractère                   | Obligatoire |  |  |  |  |
| Nouveau Code   | MOAD3330  |                             |             |  |  |  |  |
| Bloc   | 3B  | Quadrimestre(s)             | Q1          |  |  |  |  |
| Crédits ECTS   | 2 C   | Volume horaire              | 30 h        |  |  |  |  |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | Christelle DANCSA (dancsac@helha.be) Marjorie ARTIELLE (artiellem@helha.be) |                             |             |  |  |  |  |
| Coefficient de pondération                                 |   | 20                          |             |  |  |  |  |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification      |   | bachelier / niveau 6 du CFC |             |  |  |  |  |
| Langue d'enseignement et d'évaluation                      |   | Français                    |             |  |  |  |  |

#### 2. Présentation

#### Introduction

Cette unité d'enseignement s'inscrit dans le développement pédagogique de la formation. Elle permettra de de sensibiliser les étudiants aux compétences et capacités nécessaires à l'exercice de la fonction d'assistant(e) de direction.

## Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution
  - 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
  - 1.5 Appliquer les règles et les bonnes pratiques en matière de savoir-vivre, de discrétion, d'amabilité, de confidentialité
  - 1.6 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente
- Compétence 2 Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne
  - 2.3 Préparer et présenter oralement des exposés
  - 2.6 Diffuser de l'information au sein de l'équipe
- Compétence 3 Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en secrétariat de direction
  - 3.1 Manier la langue française et pratiquer des langues étrangères à l'oral et à l'écrit
  - 3.4 Connaître et utiliser les règles budgétaires, juridiques et comptables liées à une activité
  - 3.5 Respecter les codes liés à la culture, aux activités et aux stratégies des milieux professionnels
- Compétence 4 Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique
  - 4.1 Identifier les structures, la culture, la stratégie et les priorités de l'organisation
  - 4.2 Appliquer les façons de procéder au secteur d'activité
  - 4.3 Rechercher, sélectionner, vérifier, comparer, synthétiser, hiérarchiser les informations

#### Acquis d'apprentissage visés

- Résumer et/ou synthétiser à partir d'une prise de notes et/ou de documents écrits ;
- Expliquer les principes vus en classe.

 Développer son sens de l'analyse et son esprit critique face aux diverses sources juridiques mises à sa disposition :

#### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECAD3B33AD333A Compléments de droit

30 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

#### 4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECAD3B33AD333A Compléments de droit

20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

#### Dispositions complémentaires relatives à l'UE

**Principe général** : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

#### Exceptions:

- 1. S'il est constaté un seul échec dans une activité d'apprentissage composant l'UE, et après délibérations du jury, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la mention N.V. (Non validée) sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
- 2. Dès que 2 échecs ou plus sont constatés quelle que soit l'ampleur des échecs , la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la mention N.V. (Non validée) sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
- 3. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Dans l'hypothèse où décision est néanmoins prise par le jury de valider l'UE malgré les exceptions n°1 et 2 décrites cidessus, la moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui composent l'UE est alors actée conformément à l'article 140 du Décret Paysage.

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants, (article 67 du règlement général des études 2025-2026).



Année académique 2025-2026

Département Arts, Business et Communication

## Bachelier : assistant de direction option : langues et gestion

**HELHa Campus Mons** 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Compléments de droit  |  |                 |             |  |  |  |  |
|---|--|-----------------|-------------|--|--|--|--|
| Ancien Code   | 3_ECAD3B33AD333A                       | Caractère       | Obligatoire |  |  |  |  |
| Nouveau Code  | MOAD3331                               |                 |             |  |  |  |  |
| Bloc  | 3B                                     | Quadrimestre(s) | Q1          |  |  |  |  |
| Crédits ECTS  | 2 C                                    | Volume horaire  | 30 h        |  |  |  |  |
| Coordonnées du <b>Titulaire</b><br>de l'activité et des<br>intervenants | Marjorie ARTIELLE (artiellem@helha.be) |                 |             |  |  |  |  |
| Coefficient de pondération  |  | 20              |             |  |  |  |  |
| Langue d'enseignement et d'évaluation                                   |  | Français        |             |  |  |  |  |

## 2. Présentation

#### Introduction

Cette activité d'apprentissage doit permettre de sensibiliser les étudiants aux différentes problématiques juridiques auxquelles ils pourraient être confrontés lors de l'exercice de leur métier d'assistant(e) de direction. Elle doit permettre également aux étudiants d'acquérir un esprit critique sur le fonctionnement des différentes institutions belges.

## Objectifs / Acquis d'apprentissage

- -Résumer et/ou synthétiser à partir d'une prise de notes et/ou de documents écrits ;
- -Expliquer les principes généraux vu en classe ;
- -Développer son sens de l'analyse et son esprit critique face aux diverses sources juridiques mises à sa disposition ;

## 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

Les thèmes suivants seront abordés:

Contrat de travail : Fin du contrat de travail - La concertation en entreprise - Défendre ses droits en matière de travail.

La sécurité sociale belge

Organisation de l'état belge en un état fédéral avec ses 3 pouvoirs : pouvoir législatif, pouvoir judiciaire et pouvoir exécutif

S'agissant d'un cours de compléments de droit, d'autres thématiques peuvent être éventuellement abordées.

### Démarches d'apprentissage

Cours magistral appuyé par support power point

Notes prises lors des cours magistraux

#### Dispositifs d'aide à la réussite

Questions de révision de la matière lors de certains cours afin de vérifier le niveau de connaissance des étudiants Notes prises lors des cours magistraux

Syllabus et PP mis à disposition sur ConnectED

#### Sources et références

Il y a de nombreux ouvrages en droit social mais malheureusement ceux-ci sont très rapidement désuets en raison des changements permanents qui interviennent dans cette matière.

Il est donc préférable de consulter les sources propres aux secrétariats sociaux pour être à jour.

- Syndicats Bimensuel FGTB 1000 Bruxelles
- · www.hdp.be (secrétariat social « Partena »)
- http://www.ucm.be
- http://www.easypay-group.com Actualités Flashes info
- · HDP&Arista Actuascan News
- · www.groups.be Actualité sociale

#### Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Support PP

Supports éventuels donnés en fonction de la matière abordée à compléter par des notes prises lors des cours magistraux

#### 4. Modalités d'évaluation

## **Principe**

Examen écrit

### **Pondérations**

|                        | Q1        |     | Q2        |   | Q3        |     |
|------------------------|-----------|-----|-----------|---|-----------|-----|
|                        | Modalités | %   | Modalités | % | Modalités | %   |
| production journalière |           |     |           |   |           |     |
| Période d'évaluation   | Exe       | 100 |           |   | Exe       | 100 |

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

#### Dispositions complémentaires

Principe général :la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

#### Exceptions:

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

## Référence au RGE En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).